

**Programme d'Action en faveur des Pays les  
Moins avancés pour la  
Décennie 2001-2010**

**Rapport d'Evaluation**

**N'Djaména, janvier 2006**

## SOMMAIRE

<b>ABREVIATIONS</b> .....	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
<b>PARTIE I. CONTEXTE GENERAL DU PAYS</b> .....	<b>4</b>
<b>PARTIE II. BILAN DE L'APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION DE BRUXELLES</b> .....	<b>7</b>
ENGAGEMENT 1. ENCOURAGER UNE ACTION AXEE SUR LA POPULATION.....	7
ENGAGEMENT 2. BONNE GOUVERNANCE AUX NIVEAUX NATIONAL ET INTERNATIONAL .....	8
ENGAGEMENT 3. RENFORCER LES CAPACITES HUMAINES ET INSTITUTIONNELLES .....	9
ENGAGEMENT 4. METTRE EN PLACE LES CAPACITES DE PRODUCTION NECESSAIRES POUR QUE LES PAYS LES MOINS AVANCES BENEFICIENT DE LA MONDIALISATION .....	11
ENGAGEMENT 5. RENFORCER LE ROLE DU COMMERCE DANS LE DEVELOPPEMENT .....	18
ENGAGEMENT 6. REDUIRE LA VULNERABILITE ET PROTEGER L'ENVIRONNEMENT .....	18
ENGAGEMENT 7. MOBILISER DES RESSOURCES FINANCIERES .....	18
<b>PARTIE III : RECOMMANDATIONS</b> .....	<b>20</b>

## ABREVIATIONS

<b>APD</b>	Aide Publique au Développement
<b>BADEA</b>	Banque de développement des Etats Arabes
<b>BDL</b>	Brasseries du Logone
<b>BGT</b>	Boissons et Glacières du Tchad
<b>CFA</b>	Communauté Financière Africaine
<b>CEMAC</b>	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
<b>CNUCED</b>	Commission des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
<b>CST</b>	Compagnie Sucrière du Tchad
<b>CURESS</b>	Conservation et utilisation rationnelles des écosystèmes soudano-sahéliens
<b>EDIC</b>	Etude Diagnostique pour l'Intégration au Commerce
<b>FAO</b>	Food and Agriculture Organisation
<b>FED</b>	Fonds Européen pour le Développement
<b>FRPC</b>	Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance
<b>IDE</b>	Investissement Direct Etranger
<b>IDH</b>	Indice de Développement Humain
<b>IEC</b>	Information Education Communication
<b>IPPTE</b>	Initiative Pays Pauvre Très Endetté
<b>MCT</b>	Manufactures des Cigarettes du Tchad
<b>NEPAD</b>	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
<b>OBC</b>	Organisations de Base Communautaires
<b>OHADA</b>	Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique
<b>OMD</b>	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>ONUDI</b>	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
<b>ONUSIDA</b>	Organisation des Nations Unies pour la lutte contre le SIDA
<b>PA/CIPD</b>	Programme action/ Conférence internationale sur la population et le développement
<b>PAM</b>	Programme Alimentaire Mondial
<b>PAPRONAT</b>	Projet d'Appui au Programme National des Transports
<b>PANLCD</b>	Plan d'action national de lutte contre la désertification
<b>PDAA</b>	Programme de Développement de l'Agriculture en Afrique
<b>PGRN</b>	Plan de gestion des ressources naturelles
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PIDR</b>	Plan intégré de développement rural
<b>PMA</b>	Pays les Moins Avancés
<b>PME</b>	Petites et Moyennes Entreprises
<b>PNAE</b>	Programme national pour l'environnement
<b>PNB</b>	Produit National Brut
<b>PNSCA</b>	Programme national complet de sécurité alimentaire
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PROADEL</b>	Projet d'appui au développement local
<b>PROSE</b>	Programme de Renforcement des Capacités Sectorielles
<b>RGPH</b>	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
<b>SDEA</b>	Schéma directeur de l'eau et de l'assainissement
<b>SIDA</b>	Syndrome Immuno-Déficience-Acquis
<b>SNBG</b>	Stratégie nationale de bonne gouvernance
<b>SNRP</b>	Stratégie nationale de réduction de la pauvreté
<b>SNU</b>	Système des nations Unies
<b>STEE</b>	Société Tchadienne d'Eau et d'Electricité
<b>UNFPA</b>	Fonds des Nations Unies pour les Activités en matière de Population
<b>UNICEF</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Enfance
<b>VIH</b>	Virus de l'Immunodéficience Humaine

## Introduction

1. Le présent rapport comprend une évaluation des progrès accomplis par le Tchad et ses partenaires de développement dans l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010, ainsi que des recommandations visant à renforcer la mise en œuvre du programme. Il faut noter d'emblée que le programme n'est pas à proprement parler mis en œuvre en tant que tel : les résultats et les effets décrits ici se rapportent à d'autres programmes visant les mêmes objectifs et mettant en œuvre les mêmes types d'opérations et impliquant les mêmes acteurs ou bénéficiaires que ceux visés dans le programme d'Action. Il s'agit notamment des programmes appliquant la SNRP ou la SNBG ou d'autres stratégies sectorielles.

## Partie I. Contexte général du pays

2. On peut considérer que le Tchad est confronté à trois principaux défis de développement qui se déterminent mutuellement à savoir : la pauvreté, la faiblesse des capacités à y répondre de manière adéquate et les contraintes structurelles qui limitent ces capacités.

### *Le défi de la pauvreté*

3. Une paupérisation extrême maintient le pays au bas de l'échelle du développement humain avec un IDH de 0,346<sup>1</sup> plaçant le Tchad au 173<sup>ème</sup> rang mondial sur 177. Cette pauvreté est multidimensionnelle et ses déterminants, selon l'enquête de perception réalisée en 2000 dans le cadre de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté, sont : la mauvaise gouvernance, l'inaccessibilité aux soins, l'enclavement du pays, le manque d'eau potable, la sous-alimentation, la faiblesse de scolarisation au primaire, la très faible croissance économique et la mauvaise répartition des ressources. En effet, deux tiers de la population tchadienne vit avec moins d'un dollar par jour. A cause du déficit et de l'insécurité alimentaire, la proportion de la population souffrant de malnutrition est évaluée à 32,0 %, tandis que celle de la population n'atteignant pas le minimum calorique est de 44,2 %. La mortalité infanto-juvénile et la mortalité maternelle restent élevées à respectivement 194 pour 1 000 et 827 pour 100 000 naissances vivantes. Selon diverses sources, le prévalence au VIH parmi les adultes s'établirait à environ 5,0%. Le paludisme passe pour la première cause de consultation dans les structures sanitaires : 37,0 % des problèmes notifiés dans les centres de santé et 45,0 % dans les hôpitaux en 2002. Une proportion faible de 31,3 % de la population a accès à l'eau potable et moins de 2,0% de citoyens disposent d'installations sanitaires avec eau courante. Le taux net de scolarisation dans le primaire est de 56,6 % ; celui des filles est plus bas se situant à moins de 40,0 % dans le primaire, dépassant à peine 20,0% dans le secondaire contre moins de 15,0 % dans le supérieur. En ce qui concerne l'assainissement, l'habitat et le développement urbain, les données disponibles font ressortir qu'à peine 5,0% de la population urbaine sont connectés au réseau d'évacuation des eaux pluviales, 1,0% au réseau d'évacuation des eaux usées. 95,0% des logements sont en briques de terre crue et selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), environ 35% de la population urbaine sont locataires ; ce pourcentage est de 53,1% à N'Djamena la capitale.

### *La faiblesse des capacités de réponse à la pauvreté.*

4. La paupérisation décrite plus haut est exacerbée par le problème des faiblesses dans la gestion du développement c'est-à-dire dans l'élaboration et l'exécution des programmes de relance économique et de redistribution sociale. La mobilisation insuffisante des ressources publiques et leur répartition inadéquate empêchent la création d'infrastructures économiques et sociales de base. L'épineuse question de la capacité d'absorption dans l'administration tchadienne affecte négativement la qualité de la dépense

---

<sup>1</sup> Rapport mondial sur le développement humain, Edition 2005

publique, et ce au détriment des secteurs du développement humain (santé, éducation, développement rural,...). Au 30 juin 2005, seulement 34 % des crédits alloués aux dépenses prioritaires de développement (santé, éducation, développement rural...) ont été engagés et 24% seulement ont été payés.

5. Le problème des capacités d'absorption doit être cependant posée de manière globale et non pas être réduite à la faiblesse des ressources humaines, techniques et matérielles des structures nationales impliquées dans la chaîne de la dépense publique. En effet, la faiblesse des capacités d'absorption au Tchad est un problème global de lacunes à chacune des étapes du cycle de mise en œuvre des programmes et politiques de développement à savoir : (i) la conception peu participative des cadres stratégiques conduisant à des politiques imposées d'en haut et la plupart de temps par les partenaires du développement ; (ii) l'incapacité à traduire les stratégies et les politiques en programmes et projets opérationnels; (iii) les faiblesses dans l'exécution financière et physique des programmes entraînant une absorption insuffisante des ressources ou une qualité inférieure des dépenses publiques ; (iv) l'absence de mécanismes de suivi et évaluation empêchant de mesurer l'impact des programmes et politiques mis en œuvre et d'en réorienter les stratégies, la programmation et les modalités d'exécution. La faiblesse des capacités d'absorption est également liée à trois autres facteurs : la corruption, la mobilité élevée des fonctionnaires et l'impact limité du partenariat au développement sur le renforcement des capacités nationales du fait notamment de règles et procédures trop complexes. La corruption risque en effet d'inhiber l'efficacité des investissements publics, de freiner ainsi la croissance économique et de contrarier les efforts accomplis en vue d'instaurer une bonne gouvernance. Contribuent aussi à cette faiblesse la mobilité fort élevée des fonctionnaires ainsi que l'instabilité institutionnelle qu'engendrent les fréquentes restructurations des ministères et des administrations.

### ***Les contraintes structurelles au développement humain.***

6. La gestion du développement se trouve en grande partie contrecarrée par le caractère structurel des déterminants de la pauvreté qu'est la dégradation continue de l'environnement économique, politique, et physique du pays. Le taux de croissance de l' Aide Publique au Développement (APD) comme celui de l' Investissement Direct Etranger (IDE) connaît une baisse tendancielle qui prive le pays des ressources extérieures indispensables à la relance des revenus et au financement des programmes de lutte contre la pauvreté. La croissance a été très faible au cours des dernières décennies. Jusqu'en 1999, elle a rarement excédé de plus d'un point le taux d'accroissement annuel de la population ; la croissance a même reculé de 0,4 % en 2000 par rapport à 1999. Il va de soi que ces rythmes de croissance de l'économie ne pouvaient créer suffisamment d'emplois pour une population estimée à 6,28 millions avec un taux d'accroissement naturel de 2,5% correspondant à un indice synthétique de fécondité de 5,6 enfants par femme en âge de procréer. Sans disposer de statistiques précises, on peut toutefois considérer que le taux de chômage doit être relativement élevé.
7. L'avènement de l'ère pétrolière a été considéré comme une opportunité unique de progresser dans la voie du développement humain étant donné que les revenus de l'Etat allaient doubler et que 80% de ceux-ci devaient être affectés aux secteurs prioritaires du développement humain de la santé, de l'éducation, du développement rural et des infrastructures. On tablait à l'époque sur une exploitation pétrolière rapportant dans les quinze prochaines années une croissance en termes réels de l'économie et des revenus de l'Etat permettant de réduire la pauvreté. Cette vue optimiste doit être tempérée au vu des prévisions récentes qui projettent un déclin de la production pétrolière entraînant un recul drastique du taux de croissance du PIB pétrolier réel qui s'établira à 2% en 2005 comparé au taux de 27% de croissance projeté auparavant. Dans l'ensemble, le taux de croissance du PIB réel baissera à 5,4% en 2005 et à 3.1% en 2006 si la baisse projetée de la production pétrolière se confirmait. Même si ce recul ne se confirmait pas, la tendance baissière du taux de croissance était déjà projetée dans le long terme avec un taux qui devait se stabiliser entre 2,4 % et 2,7 %. Comme on le voit, si rien n'est fait pour inverser cette tendance, le rythme de croissance à long terme sera inférieur aux 7 % requis pour réduire la pauvreté.

8. La résurgence de l'insécurité et des conflits au Tchad est chronique et constitue un problème fondamental de société et de développement. En effet, l'existence de foyers de tensions perpétuelles qui marquent la vie publique se traduit par des difficultés de constitution d'un tissu social et de maintien d'un consensus politique stable. Aucune perspective de long terme ne peut être envisagée dans un tel contexte de tensions, d'insécurité physique, de pertes matérielles, de crise alimentaire, ou de violences diverses. Ceci explique en grande partie le peu d'intérêt des investisseurs privés pour le pays, ou encore le bas niveau de la production agricole et donc le pourcentage élevé de la population souffrant de la faim et de la malnutrition. L'absence d'un dialogue suivi entre les différents acteurs politiques ainsi qu'entre le gouvernement et la société civile ne permet pas une gestion participative et transparente du développement.
9. L'insécurité au Tchad comme ailleurs en Afrique a une dimension transfrontalière particulièrement le long des frontières Sud et Est avec respectivement la République Centrafricaine et le Soudan (région du Darfour). Elle y prend diverses formes : insécurité physique, matérielle et alimentaire du fait d'importants déplacements des populations fuyant les troubles dans ces pays voisins. Cette insécurité frontalière engendre des groupes vulnérables particuliers que sont les réfugiés et les populations autochtones d'accueil. On relève sur les sites de Maro et Danamadji, la présence d'environ 20.000 personnes. Le conflit dans le Darfour, a provoqué le déplacement d'environ 1000000 personnes. Plus de 150 000 ont franchi la frontière pour se mettre à l'abri au Tchad. Du fait de la présence et des mouvements de ces réfugiés et déplacés, les conditions d'existence des populations tchadiennes d'accueil se trouvent fragilisées par les dégâts causés sur les cultures, les pâturages, et la pression exercée sur les ressources déjà rares en eau et en vivres.
10. Comme la décroissance économique, la dégradation continue des écosystèmes revêt également un caractère structurel du fait de la position géographique du Tchad. L'enclavement du pays conjugué au changement du régime des pluies depuis la période humide de 1950-1973 a provoqué le déplacement des isohyètes annuelles d'environ 180 km vers le sud entraînant de profonds bouleversements des paysages et des activités humaines en dépit d'une amélioration très sensible du régime moyen des pluies depuis 5 ans. Ces changements sont, avec l'augmentation des pressions anthropiques à la base des phénomènes d'appauvrissement des sols, de la désertification, et de l'érosion éolienne ou hydrique. Autant de facteurs qui influent négativement sur la santé et la productivité des hommes. En effet, les pratiques culturelles inadaptées ont entraîné une extension des zones de pâturage vers le sud, au détriment des terroirs agricoles, créant régulièrement des conflits entre agriculteurs et éleveurs. A cela s'ajoutent les modes d'exploitation inappropriés : feux de brousse, ramassage incontrôlé du bois de feu, intensification de la pêche et du braconnage.
11. L'enclavement du Tchad est l'un des plus grands obstacles au développement de l'économie et l'isolement de plusieurs régions est l'un des principaux facteurs de pauvreté. Le port le plus proche (Douala) est situé à 1.700 km de N'Djaména. Le Tchad utilise aussi d'autres accès à la mer : Lagos à 1 900 km de N'Djaména, Cotonou à 2000 km, Lomé à 2 100 km, Pointe Noire à 2 700 km. Port Soudan est situé à 3 350 km. L'enclavement du Tchad est aggravé par des coûts de transport exorbitants à l'intérieur du pays et sur les principaux axes régionaux qui relient le pays à la mer.

## **Partie II. Bilan de l'application du Programme d'action de Bruxelles**

### **Engagement 1. Encourager une action axée sur la population**

#### **Réduction de la pauvreté**

12. Le Tchad a élaboré sa stratégie nationale de réduction de la pauvreté en 2003. Cette stratégie fixe le cadre de coopération avec l'ensemble des bailleurs de fonds représentés au Tchad. Les autorités du pays prévoient de financer ce programme de lutte contre la pauvreté en utilisant les recettes provenant des exportations du pétrole. La promulgation de la loi du 11 janvier 1999, portant gestion des revenus du pétrole qui oriente 10% de cette rente aux générations futures et le reste, pour les secteurs prioritaires (80%), le fonctionnement et les investissements de l'État (15%) et les collectivités décentralisées des régions productrices de pétrole (5%), et son amendement controversé en 2005, s'inscrit dans ce cadre.
13. L'appui des partenaires de développement est aligné sur cette stratégie de développement visant à éliminer la pauvreté. Elle couvre la période 2003-2015 et se décline en cinq principaux axes : (i) la promotion de la bonne gouvernance, notamment par la consolidation de l'État de droit, et le renforcement des capacités de la société civile ; (ii) le maintien d'une croissance forte et soutenue, notamment par la mise en valeur des sources de croissance, la promotion du secteur privé et le développement du secteur prioritaire des infrastructures ; (iii) l'amélioration du capital humain ; (iv) l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables ; (v) la restauration et la sauvegarde des écosystèmes. Des dimensions importantes de la SNRP ont d'ailleurs été érigées en stratégies nationales distinctes, telles que la Stratégie nationale de bonne gouvernance (SNBG), le Programme intégré de développement rural (PIDR), la Stratégie Nationale de Lutte Contre les Mines et les Engins Non Explosés, etc.). La SNRP est évaluée à 1,8 milliards de dollars pour la période 2003-2006, soit environ 600 millions de dollars par an.
14. Les domaines prioritaires sur lesquels les bailleurs concentrent leurs efforts sont notamment, l'éducation, la santé, le développement rural, le transport, l'urbanisme et l'habitat. Dans son programme indicatif national, la communauté Européenne, inscrit ses interventions (9<sup>ème</sup> FED 2002-2007) dans le cadre de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté, dont elle reprend les grands objectifs. Deux secteurs de concentration couvrent l'appui de la Communauté : les infrastructures routières et l'hydraulique villageoise. La stratégie d'assistance de la Banque mondiale et de l'IDA, est orientée exclusivement autour du pilotage des ressources pétrolières, à savoir : le renforcement des capacités institutionnelles et l'amélioration de la gestion économique et sociale, le développement d'une stratégie d'accumulation du capital humain, la réduction des contraintes de développement qui pèsent sur les activités pétrolières. Quant à l'IDA, ses interventions touchent la santé, l'éducation, les transports et le développement rural. Avec ses programmes de prêt/dons, la Banque Africaine de Développement (BAD) applique une stratégie de développement rural visant à réduire la pauvreté. Elle intervient également dans l'éducation/formation et la santé. Cet intérêt des partenaires aux efforts de développement du Tchad se manifeste par de multiples autres appuis aux efforts nationaux dans la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (ODM).
15. Le système des Nations Unies, avec le PNUD, l'UNICEF, la FAO, le UNFPA, l'OMS et le PAM ont investi plus de la moitié de leurs ressources dans la lutte contre la pauvreté et la réalisation des OMD : bonne gouvernance, environnement, sécurité alimentaire, VIH/SIDA, éducation et formation, environnement. Ces organisations font également des achats importants de matériels au niveau national. Parmi les pays partenaires du développement, la France l'Allemagne, la Suisse, Taiwan, les États-Unis d'Amérique, le Japon, la Belgique, la Libye, l'Italie, l'Irlande, manifestent

leur soutien à la stratégie de réduction de la pauvreté au Tchad. La France a comme secteurs principaux d'intervention, le développement rural, l'hydraulique villageoise, le développement urbain, les infrastructures de santé et l'éducation. L'Allemagne intervient dans le développement rural, l'hydraulique villageoise, le HIV/SIDA et l'éducation. Les États-Unis concentrent le gros de leur appui au développement rural.

16. Si le processus d'application de la SNRP mobilise un grand nombre de partenaires au développement, il faut encore que les acteurs nationaux s'engagent plus fermement en faveur des politiques et programmes pour les pauvres. Le taux d'absorption des ressources budgétaires extérieures dépasse à peine 63% des disponibilités.

### **Participation de la population et autonomisation de la femme.**

17. En matière de délégation de pouvoirs aux populations, de réglementation et de prestation de services, il ressort de l'observation que les institutions décentralisées sont encore faibles et la mise en place d'une gouvernance solide au niveau local demeure un défi de taille. A l'heure actuelle, les communes sont les seules collectivités locales dotées d'une organisation propre. La déconcentration, est limitée par la qualité des communications entre le pouvoir central et les régions. Malgré l'élaboration et la validation récente (décembre 2005) d'un schéma directeur de la décentralisation pour opérationnaliser l'engagement des autorités tchadiennes pour la décentralisation, le cadre juridique de la décentralisation reste inachevé et, la mise en place des collectivités reste suspendue à l'organisation des élections.
18. L'égalité des sexes occupe une place prépondérante dans les programmes de développement du pays. Un programme d'action en faveur des femmes reposant sur de multiples activités existe. Mais dans la pratique, la situation des femmes laisse encore à désirer. Le pourcentage de femmes siégeant au Parlement n'est que de 6%. Au Gouvernement, ce ratio est du même ordre. Le Programme d'action de Beijing n'est pas subdivisé en activités pertinentes par sexe réalisables au plan national pour permettre ainsi un suivi effectif

### **Engagement 2. Bonne gouvernance aux niveaux national et international**

19. Le Tchad a élaboré en août 2002, une stratégie nationale de bonne gouvernance, dont le principal but est d'améliorer la gestion des Affaires Publiques, selon les cinq axes suivants : i) la réforme administrative afin d'améliorer la performance et la transparence de la gestion du secteur public ; ii) l'assainissement des Finances Publiques ; iii) la réforme des secteurs prioritaires pour qu'ils puissent intervenir plus efficacement au service du développement économique et social du pays et, notamment, de la lutte contre la pauvreté ; iv) le renforcement du partenariats entre le secteur public, le secteur privé, les associations de la société civile et les citoyens ; v) l'amélioration de la sécurité des personnes et des biens.
20. En ce qui concerne la réforme des administrations publiques : neuf ministères pilotes (Éducation Nationale, Santé Publique, Enseignement Supérieur, Agriculture, Élevage, Justice, Plan, Finances, Action Sociale et Famille) ont fait l'objet d'un audit organisationnel et institutionnel. Un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations a été adopté par le Gouvernement. Une refonte des statuts particuliers de tous les corps de l'État a été entreprise. Elle a mis au point certaines règles communes, mais n'a pas encore fixé les grilles salariales.
21. Dans le domaine des finances publiques, des mesures ont été prises pour assainir la situation du budget global de l'État par l'augmentation des recettes fiscales et non fiscales, la réduction des déficits et la restructuration des dépenses au profit des secteurs prioritaires. A noter que cet assainissement budgétaire a été accompagné par des réformes institutionnelles et structurelles

visant à améliorer le suivi et la transparence de la gestion financière et à lutter contre la corruption. De même, un nouveau code des marchés publics a été adopté et ses décrets d'application publiés.

22. Le pays a organisé les états généraux de la justice en 2004 et ceux de l'armée en 2005 pour consolider les bases d'un État de droit. Des tribunaux de commerce ont été ainsi créés dans les quatre principales villes du pays (en plus de N'Djaména) dans le but de faciliter le règlement des conflits liés aux transactions commerciales. Une loi sur la transhumance du bétail a été élaborée qui sert de code de conduite pour la médiation des conflits entre agriculteurs et éleveurs qui se sont amplifiés au cours des dernières années. Enfin, la plupart des textes internationaux de loi relatifs aux droits de l'homme ont été ratifiés. Cependant, la mise en œuvre de ces instruments demeure encore timide. Dans le domaine de la justice, bien que les principes soient posés (Constitution du 31 mars 1996), il demeure nécessaire non seulement d'intégrer les droits de l'homme aux stratégies de développement du pays, mais de prendre des mesures énergiques pour endiguer la « persistance de problèmes déontologiques graves, comme l'interventionnisme et la corruption, dans les professions de la sécurité publique et de la justice ».
23. Le pays a fait part de sa détermination à lutter contre la corruption. Un Ministère chargé du Contrôle Général d'État et de la Moralisation a été créé en juin 2004. Cependant, les mesures contre la corruption ne sont pas toujours bien ciblées et se heurtent à des règles de procédure et des tours de passe fort complexes. Pour l'année 2005, le Tchad a été classé au premier rang mondial des pays les plus corrompus. Cette situation milite notamment en faveur de l'utilisation des technologies de l'information dans les régies financières (douanes, impôts,...) et processus publics.
24. Sur le plan international, la bonne gouvernance suppose une plus grande participation du Tchad à la prise de décisions dans les institutions multilatérales, ainsi que la transparence, l'uniformité et la simplicité des procédures et des modalités d'établissement de rapports utilisées par les partenaires du développement pour allouer des ressources au pays. Or, l'insuffisante mobilisation des élites (mobilité permanente des cadres, procédures de recrutement, de sélection ou d'affectation inadéquates) constitue un obstacle à la participation efficiente du pays aux instances décisionnelles internationales.

### **Engagement 3. Renforcer les capacités humaines et institutionnelles**

25. En matière de population, le Tchad a souscrit aux recommandations et au Programme d'Action de la CIPD (PA/CIPD). La mise en œuvre du PA/CIPD a été marquée par une forte contribution des associations des femmes et des jeunes, des leaders religieux, traditionnels et communautaires, des professionnels des médias, de l'éducation et de la santé et des collectivités locales qui ont été cibles et/ou acteurs d'actions d'IEC et de plaidoyer. Des réseaux de parlementaires, de femmes ministres et parlementaires et de journalistes en population et développement ont aussi été largement mis à contribution. Toutefois, certains facteurs ont entravé la mise en œuvre des programmes de population, dont celui de la CIPD : i) la faible capacité technique pour élaborer et mettre en œuvre de véritables programmes de population et en assurer le suivi et l'évaluation ; ii) l'insécurité quasi permanente qui amène le gouvernement à privilégier les dépenses militaires et de sécurité au détriment des ressources à mobiliser pour les programmes de population ; iii) la faible capacité de mobilisation des ressources financières aussi bien internes qu'externes ; iv) la faible capacité d'absorption des ressources ; v) le manque d'opérationnalisation de la Stratégie Nationale de la Bonne Gouvernance ; vi) l'insuffisance des infrastructures de communication ; les difficultés de mobilisation des fonds de contrepartie ; vii) la grande mobilité des cadres ; viii) l'insuffisante articulation entre les stratégies de développement et les programmes de population ; ix) la faible opérationnalisation des structures d'orientation, de décision et de consultation des politiques et programmes de population.

26. Dans le domaine de la santé, hygiène et nutrition, la situation de l'épidémie de VIH/SIDA est très préoccupante. De deux cas en 1986, près de 20.000 cas de SIDA cumulés ont été enregistrés par les formations sanitaires à fin 2004. Mais selon les estimations de l'ONUSIDA, ce sont environ 200.000 personnes qui vivraient avec le VIH/SIDA et la séroprévalence du VIH dans la population générale serait d'environ 4,8% en 2004. Pour améliorer le cadre institutionnel de lutte contre cette pandémie, le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires de développement, entendent promouvoir : (i) l'élévation de l'ancrage institutionnel de l'organe de coordination ; (ii) la décentralisation et la multisectorialité de la lutte ; (iii) la restructuration de l'organe de coordination pour une meilleure programmation des objectifs et des activités dans le temps et dans l'espace; (iv) la mise en réseau des ONG/Associations, OBC et acteurs du secteur privé ; (v) le renforcement des capacités des acteurs associatifs et privés ; (vi) l'obligation de résultats pour toutes les actions entreprises dans le cadre de la lutte contre le VIH/SIDA et leurs évaluations périodiques et systématiques en vue de prendre des décisions appropriées de redressement; et (vii) l'implication effective des populations et des autorités politiques, administratives, militaires et territoriales dans la lutte contre le VIH/SIDA. Cependant deux sortes de contraintes risquent de compliquer la mise en œuvre de ces programmes : le manque de personnel qualifié et le faible taux d'exécution des dépenses de santé qui affecte l'efficacité des prestations des services de santé (le taux d'exécution des dépenses du secteur ne dépassait pas 36,4% des prévisions budgétaires en 2003-2004).
27. En matière d'éducation et de formation, les progrès accomplis dans le sous secteur de l'éducation primaire sont encourageants. Le taux brut de scolarisation est passé de 72% en 1999-2000 à 87,58% en 2003-2004, soit un taux très supérieur à la moyenne des 15 pays d'Afrique francophone (80,4%); cela correspond à un taux d'accroissement moyen de 22% sur les cinq dernières années. Le taux net de scolarisation a atteint 63,0 % et le taux d'achèvement des études primaires, 60,0 % en 2002/03, tandis que le rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire est de 0,68.
28. En ce qui concerne l'accès à l'eau potable, de nets progrès ont été réalisés. L'accroissement des infrastructures a permis en effet d'augmenter le taux d'accès à l'eau potable de 23 % en 2000, à 28% en 2002, 32% en 2003 et 36 % en 2004. Si cette progression continue, près de 40% de la population pourra bénéficier de l'accès à l'eau potable en 2005.
29. En matière d'intégration sociale, le Gouvernement a élaboré une stratégie et des programmes opérationnels en faveur des groupes vulnérables. Mais la mise en œuvre de ces programmes est loin d'atteindre les objectifs visés.
30. Quoiqu'il en soit, l'ensemble des Agences du système des Nations Unies au Tchad contribue à différents degrés au renforcement des capacités humaines et institutionnelles des acteurs. Les partenaires bilatéraux et multilatéraux interviennent également dans les domaines sociaux de l'éducation, de la culture, de la lutte contre le sida, des soins de santé et de l'approvisionnement en eau au titre du renforcement des capacités locales au Tchad.
31. Sur la période 2001-2005, les efforts de développement économique et humain du Tchad ont enregistré des performances mitigées. Selon le rapport du PNUD sur le développement humain, le Tchad occupe la 173<sup>ème</sup> place sur 177 pays avec un IDH en 2003 de 0,341, contre 0,359 en 2000. Ce qui signifie que plus de 65% de la population du Tchad vit avec moins de 1 dollar par jour, soit près de 6 à 7 tchadiens sur 10 sont en but à un déficit en matière de longévité, d'éducation et de revenu. Si cette tendance se maintient, le nombre de personnes vivant dans une pauvreté absolue au Tchad, qui se chiffre à 6,3 millions de personnes en 2005, risque de passer à 8,2 millions en 2015. Outre la réduction de moitié du nombre de personnes souffrant de l'extrême pauvreté et de la faim d'ici à 2015, le Programme d'action se fixe trois objectifs importants : un taux annuel

d'investissement correspondant à 25 % du produit intérieur brut (PIB), un taux de croissance de la production de 7 % pour chaque PMA et un taux de 0,2 % du PIB des pays développés consacré à l'aide publique au développement.

32. L'économie du pays a connu une évolution contrastée. au cours de la période sous revue. Le PIB s'est situé en moyenne annuelle à 9,8%, dopée essentiellement par les investissements du secteur pétrolier. En 2004, avec l'exploitation du pétrole, la structure du PIB a changé en faveur du secteur industriel qui constitue désormais le pôle dominant de l'économie du pays avec une contribution de près de 41,2% environ du PIB nominal, contre 33,3% pour le secteur tertiaire et 25,5% pour le secteur primaire. En revanche, le PIB réel par habitant hors pétrole enregistre une tendance baissière, passant d'un niveau de 4,0% en 2002 à 0,9% en 2003 et -0,5% en 2004 du fait du déclin des activités dans le secteur rural. Le taux d'investissement par rapport au PIB n'est en moyenne que de 5,5 % de 2001 à 2005 Cette vulnérabilité économique est aggravée par les difficultés de la filière coton et la situation de conflit dans laquelle le pays tend à se plonger.
33. La réduction de la pauvreté et le développement durable dépendent en grande partie d'une bonne gouvernance (transparence, responsabilisation et efficacité des institutions publiques), du dynamisme du secteur privé et de la société civile, de la démocratie, de la primauté du droit et du respect des droits de l'homme.
34. Entre 2000 et 2005, le PNUD s'est tout particulièrement attaché à resserrer les partenariats entre le secteur public et le secteur privé pour renforcer les capacités au Tchad.
35. L'évaluation annuelle de l'impact des activités du pays et celui de l'aide des partenaires de développement sur le renforcement des capacités et la formation d'un capital social n'est pas aisée car les indicateurs ne sont pas toujours limpides et le système statistique souffre de fragilités. Il est donc nécessaire de renforcer les capacités de suivi et les systèmes statistiques du pays.
36. Le programme de Bruxelles a comme axe d'intervention prioritaire, le renforcement des capacités humaines au cours de la décennie. Une priorité élevée est accordée à l'accès des pauvres à la santé, à l'éducation, à la nutrition et à l'assainissement ainsi qu'à la lutte contre la pandémie du VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose et d'autres maladies contagieuses.
37. L'analyse des données disponibles révèle, l'état relatif de fragilité du pays en matière d'infrastructure sociale et de services sociaux d'éducation, de santé maternelle et infantile, de nutrition et d'assainissement, alors que l'indice synthétique de fécondité (par femme) reste élevé : 6,7 entre 2000-2005.

#### **Engagement 4. Mettre en place les capacités de production nécessaires pour que les pays les moins avancés bénéficient de la mondialisation**

38. Au titre de l'engagement 4, le Tchad applique un programme général de développement dans le domaine de l'agriculture et des agro-industries, des industries manufacturières et extractives, du développement rural et de la sécurité alimentaire, du tourisme durable ainsi que dans les domaines d'appui à la production que sont les infrastructures de transport, l'énergie, les télécommunications et le développement des entreprises, et de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information du renforcement des capacités des partenaires pour la gestion du secteur de l'urbanisme et de l'habitat.

#### **Agriculture et agro-industries**

39. Le Tchad dispose de sources potentielles de croissance dans le domaine agro-sylvo-pastoral (exportations traditionnelles et non traditionnelles). Après avoir été premier pays africain exportateur de coton jusqu'au milieu des années 70, le pays aurait la capacité de produire le coton en plus grande quantité et de meilleure qualité si les conditions locales de production s'amélioraient. D'autres pays de la "région cotonnière" de l'Afrique ont amélioré leurs rendements beaucoup mieux que le Tchad pendant les trois dernières décennies. Gérée de manière appropriée, la filière coton offre des possibilités de réduction de la pauvreté pour plus de 300.000 personnes (sans compter les membres de la famille au sein des ménages producteurs) engagées dans la production.
40. D'autres exemples de secteurs aux potentiels de croissance considérables comprennent entre autres l'élevage, la pêche et plusieurs autres produits. Le bétail tchadien, actuellement exporté de façon informelle à pied, principalement vers le Nigeria, peut produire une viande de haute qualité pour approvisionner les marchés régionaux et même, à long terme, les marchés d'outre-mer y compris le Moyen-Orient. Étroitement intégré avec les activités agricoles, la pêche dans le bassin du lac Tchad génère des revenus et de l'emploi pour des dizaines de milliers de ménages pauvres. Les ménages de pêcheurs tchadiens pourraient obtenir une plus grande part des avantages économiques de l'activité avec l'amélioration de l'accès au marché, des infrastructures disponibles et de leur organisation. Au nombre des produits présentant des possibilités d'exploitation figurent la gomme arabique, la spiruline, l'arachide, et les produits halieutiques. Le Tchad est le deuxième producteur mondial de la gomme arabique. La spiruline est une algue bleue extraite des eaux du lac Tchad et utilisée dans la fabrication des produits de santé (contre le cancer et la malnutrition). Les avions cargo quittent Dubaï plus d'une fois par semaine à destination de l'aéroport de N'djamena et rentrent régulièrement en grande partie vides. Avec les infrastructures appropriées et les circuits d'intermédiation du commerce, les cargaisons de retour pourraient inclure la viande de même que d'autres exportations potentielles du Tchad.
41. Une stratégie commerciale intégrée s'impose cependant et devrait reposer sur des actions énergiques dans les domaines prioritaires et le renforcement des capacités institutionnelles dans beaucoup de secteurs. Quatre principaux domaines d'action prioritaire ont été identifiés par l'équipe de l'EDIC: le coton, l'énergie, la douane, et le transport/transit. Cependant, il convient de noter que la productivité du secteur primaire est également tributaire des aléas climatiques. Cette dépendance est accentuée par la non maîtrise de l'eau, l'impuissance face à l'action des ennemis des cultures et à la dégradation continue de l'environnement. Les techniques d'irrigation et de gestion rationnelle de l'eau (collecte et rétention de l'eau pour une utilisation ultérieure en période de déficit) sont pratiquement inconnues. Cela conduit à une production agricole extrêmement sensible au niveau et à la répartition de la pluviométrie.

### **Industries manufacturières et industries extractives**

42. Le secteur industriel est très restreint et constitué entre autres de la Société Cotonnière du Tchad (Cotontchad), la Compagnie Sucrière du Tchad (CST), les Brasseries du Logone (BDL), la Manufacture des Cigarettes du Tchad (MCT), la Société Tchadienne d'Eau et d'Electricité (STEE) et les Boissons et Glacières du Tchad (BGT). Le reste est constitué pour la plupart des petites unités informelles mal maîtrisées et à très faible valeur ajoutée. Le développement d'un secteur de transformation permettra d'accroître les emplois, et donc les revenus. Par ailleurs, ce secteur moins sensible aux aléas climatiques, sera plus apte à assurer une croissance régulière, à condition de lever les obstacles liés à la réglementation, aux infrastructures économiques de base, etc.

### **Développement rural et sécurité alimentaire**

43. La Stratégie Nationale de Développement Rural a été présentée à la communauté internationale lors de la Consultation Sectorielle sur le Développement Rural de juin 1999. L'objectif principal de cette stratégie est d'accroître durablement la production dans un environnement mieux protégé et de renforcer les capacités du secteur rural. A cette fin, cinq objectifs plus spécifiques ont été définis : i) augmenter la production ; ii) promouvoir l'émergence de filières compétitives ; iii) gérer et valoriser les ressources naturelles ; iv) promouvoir le monde rural ; v) améliorer l'efficacité des interventions publiques. Deux axes stratégiques de la SNRP - croissance forte et soutenue et protection des écosystèmes - intègrent les objectifs de la stratégie nationale du secteur rural.
44. La mise en œuvre de cette Stratégie a fait l'objet de nombreuses concertations entre le gouvernement, les bailleurs de fonds, la société civile, le secteur privé, etc. Ces concertations ont abouti à l'élaboration du Plan d'Intervention pour le Développement Rural en 2003. Ce plan comprend un Programme d'Appui au Développement Local (PROADEL) et un Programme de Renforcement des Capacités Sectorielles (PROSE). En outre, un Programme National de Sécurité Alimentaire (PNNSA) à l'horizon 2015 issu du PROSE et un Schéma Directeur de l'Agriculture ont été élaborés et adoptés en 2005. Un sous-programme pour le développement de la micro-finance a aussi été élaboré. Enfin, un Plan National de Développement de l'Élevage est en préparation. Une Cellule Permanente chargée du Suivi du Secteur a été créée et est opérationnelle. Elle dispose d'un bulletin d'information sur le mécanisme de suivi de la Réunion Sectorielle sur le Développement Rural dénommé « AL NOUGARA ».
45. L'accroissement des investissements dans les aménagements hydro agricoles et hydro pastoraux a fait passer les superficies aménagées de 20.000 ha en 2003 à 27 000 ha en 2005. Grâce à la réduction des prix de vente du matériel agricole, le taux d'équipement est passé de 24% en 2004 à 26,12 % en 2005. En valorisant les ressources provenant de la vente du matériel et avec l'appui des projets en cours, il devrait être possible d'accroître chaque année le taux d'équipement d'au moins 2%. Dans le secteur de l'élevage, 80 puits pastoraux et 25 stations de pompage ont été réalisés. Néanmoins ces réalisations sont insuffisantes et les éleveurs continuent de faire de longs parcours à la recherche de l'eau et la transhumance est souvent un facteur de conflits entre agriculteurs et éleveurs d'une part, et d'autre part entre les éleveurs eux-mêmes.
46. Les mesures prises pour la protection des cultures sont très insuffisantes. Le pays a reçu une aide internationale importante en provenance de plus de 20 pays pour lutter contre les invasions acridiennes, mais il n'en est pas de même en ce qui concerne la lutte contre les autres ennemis traditionnels des cultures (chenilles, cantharides et oiseaux granivores) qui eux aussi peuvent causer d'énormes dégâts.
47. Malgré l'effort d'investissement déjà entrepris, la situation alimentaire du pays se caractérise toujours par des déficits céréaliers chroniques. La production nationale varie beaucoup selon les années, mais ne couvre presque jamais les besoins du pays en céréales qui sont évalués à 1.480.000 tonnes par an (sur la base d'une norme de 159 kg/hab/an.) pour une population estimée à 9,3 millions d'habitants. Pour résorber ce déficit, il convient de mettre en œuvre un ensemble de politiques, de programmes et de projets axés sur la maîtrise de l'eau, l'accès aux moyens de production et le renforcement des capacités du monde rural. Le développement rural passe aussi par l'émergence de filières compétitives.
48. C'est de la filière coton que les ruraux tirent les revenus les plus importants. Bien que cette filière soit la mieux structurée et qu'elle bénéficie d'appuis considérables de la part de l'Etat et des bailleurs de fonds, elle doit faire face à de graves problèmes qui affectent toute la chaîne de production. La production de coton est très variable. Elle atteignait 186.300 tonnes en 1999-2000, mais a nettement diminué en 2002-03, avant de remonter à 220.000 tonnes en 2003-04. La chute de la production s'explique en grande partie par le prix d'achat -peu incitatif- et par des problèmes

de commercialisation. La production paysanne est souvent payée avec retard (jusqu'à 6 mois). Cette situation décourage la production et a des effets très négatifs sur le plan de la réduction de la pauvreté en milieu rural. Le gouvernement et ses partenaires ont arrêté une liste de mesures à prendre -la feuille de route- pour préparer une privatisation effective de la Cotontchad en juin 2007.

49. Dans le cadre d'une politique de diversification des cultures, de nombreuses études ont été entreprises pour le lancement de nouvelles filières, notamment la production de volaille, l'élevage périurbain, la spiruline et l'embouche bovine. Jusqu'à présent, ces études n'ont pas abouti au lancement de nouveaux projets. La filière de la gomme arabique dont le Tchad est le second producteur mondial est en plein essor. En outre, la production de sésame et d'arachide peut apporter des revenus monétaires appréciables aux populations rurales ; cependant, ces filières sont encore mal connues, mal exploitées et mal organisées.
50. Un objectif prioritaire commun à tous les programmes du secteur et de la stratégie de réduction de la pauvreté est l'organisation du monde rural. Le gouvernement souhaite responsabiliser les organisations de producteurs et les impliquer dans la gestion du secteur rural : leurs représentants siègent dans les comités de pilotage des projets et sont impliqués dans la conception et l'exécution des réformes sectorielles. Les efforts de promotion du monde rural ont eu pour effet d'augmenter sensiblement le nombre des organisations de producteurs qui est passé de 33 .000 en 2003 à 35.000 en 2005. Il convient maintenant de mieux encadrer ces organisations pour renforcer leurs capacités et en faire de véritables partenaires du développement.
51. Une autre mesure essentielle pour le développement du secteur rural est la déconcentration des ministères opérant dans ce secteur. Pour améliorer l'efficacité de l'Office National de Développement Rural, le gouvernement a décidé de créer une Direction nationale, sept Régions de Développement Rural, quarante cinq Secteurs de Développement Rural et cent quatre vingt onze Zones de Développement Rural. Néanmoins, ces structures manquent d'efficacité faute de moyens matériels adéquats et de véritable autorité.
52. Malgré la lenteur de sa mise en œuvre, la stratégie de développement rural a amélioré l'accès des producteurs aux moyens de productions, facilité la vulgarisation de nouvelles techniques et renforcé les capacités des principaux acteurs. Elle a également permis de mobiliser des ressources - de l'État et des bailleurs de fonds- au service du développement du secteur. Néanmoins, les ressources sont insuffisantes, l'organisation des bénéficiaires est encore faible et les services compétents manquent de capacités pour mener à terme les programmes et les projets, améliorer la performance du secteur et réduire la pauvreté du monde rural. Notons cependant que la part de l'Agriculture et de l'Élevage dans le total des dépenses publiques (dépenses exécutées) est passée de 6,9% en 2001-02 à 7,3% en 2003 et à 11,1% en 2004. Le budget 2005 prévoyait des crédits représentant 11,3% des allocations totales.

### **Tourisme durable**

53. Quoique le Gouvernement ait adopté une Déclaration Générale de politique de développement du tourisme au Tchad, les actions envisagées restent souvent théoriques. Le secteur du tourisme n'a pas fait l'objet d'un appui conséquent tant national qu'extérieur. Son développement ne s'est produit jusqu'ici que de manière ponctuelle et conjoncturelle. Bien que des missions aient permis d'évaluer les conditions générales et spécifiques de la promotion du tourisme au Tchad et d'identifier les besoins prioritaires, on n'a pas toujours conscience de cette potentialité et l'on risque alors de détruire tant l'environnement que les communautés locales. Le plus souvent, les attraits touristiques sont dans une mauvaise passe du fait de la modicité des fonds alloués à leur gestion et à leur défense.

54. La politique du Gouvernement en matière de développement du tourisme vise la création et la mise en œuvre des conditions nécessaires à l'épanouissement, à la promotion et à l'amélioration de la qualité du tourisme pour un développement économique, social et culturel. Pour parvenir à cet objectif, la priorité actuelle est l'élaboration d'un schéma directeur qui devrait prendre en considération les aspects suivants : i) l'identification des produits touristiques essentiels et originaux, en fonction des ressources disponibles et valorisables, compte tenu du contexte concurrentiel et l'évaluation des marchés fournisseurs potentiels ; ii) la promotion d'un tourisme sélectif organisé autour du thème de l'Ecotourisme susceptible de donner une image valorisante du territoire et de retenir l'intérêt des partenaires nationaux et internationaux ; iii) l'optimisation de la contribution du tourisme au développement du pays, par la mise en place de structures adéquates, publiques et privées, dans les différents domaines concernés (promotion et gestion des hébergements et des équipements d'accompagnement, agences de voyages réceptifs, parcs et réserves de faune, etc.) avec l'objectif de contribuer le plus largement possible à la mise en valeur et au développement du pays ; iv) la mise en place des infrastructures essentielles particulièrement dans le domaine des transports intérieurs dans des conditions convenables de sécurité ; v) le renforcement de la capacité de gestion par la professionnalisation des acteurs ; vi) le soutien aux initiatives locales, villageoises et associatives ; vii) l'incitation à l'investissement dans les zones prioritaires ; viii) l'appui au cadre institutionnel.

### **Transport.**

55. Le Gouvernement a élaboré un Programme National des Transports (PNT) pour la période de 2000 - 2009 dont l'objectif primordial est de contribuer à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté par les moyens suivants : le désenclavement intérieur et extérieur du pays, la réduction des coûts du transport, tant à l'intérieur du pays que sur les échanges internationaux, un accès minimum à l'ensemble des régions du pays, même pendant la saison des pluies, un réseau adéquat de routes carrossables toute l'année permettant de relier les principales villes du pays, la poursuite du processus de libéralisation du secteur et de la modernisation de l'administration, le développement des infrastructures rurales, etc.

56. Le Programme National donne la priorité à trois axes structurants du réseau national permanent et des progrès significatifs ont été accomplis dans la réalisation de ces liaisons :

- sur le corridor vers le Soudan (N'Djaména-Abéché-Frontière soudanaise : longueur totale de 1.063 km), 74 km sont maintenant revêtus et 226 km sont en cours de bitumage ;
- sur le corridor vers le Cameroun (N'Djaména-Moundou-Frontière Camerounaise : longueur totale de 586 km) 80% de la route est revêtu depuis mars 2005) ;
- sur le corridor vers le Nigeria et le Niger (N'Djaména-Massakory-Bol), 77 km ont été réalisés sur le tronçon N'Djaména-Massaguet ; mais les travaux sur cet itinéraire long de 249 km ont accusé d'importants retards par rapport à la programmation initiale.

57. Ces trois corridors sont très importants pour le désenclavement du pays. Notons que les transports internationaux Tchad-Cameroun ou Tchad -Nigeria représentent à eux seuls 96 à 98% des flux internationaux du pays. Au total, le linéaire de réseau bitumé est passé de 557 km en 2002 à 650 km en 2004 et atteindra 736 km à la fin de l'année 2005. A cette date, 82% des 900 km prévus par la SNRP auront été réalisés.

58. L'entretien routier joue aussi un rôle capital dans le désenclavement du pays et dans le maintien d'un accès minimum à l'ensemble des régions du pays. En 2004, 87% du réseau permanent et 53,2% du réseau routier saisonnier ont fait l'objet de travaux d'entretien. Le Programme National prévoyait un aménagement de certaines routes en terre du réseau national, mais en fait aucun

travail de réhabilitation significatif n'a été réalisé. Le financement de l'entretien est assuré par le Fonds d'Entretien Routier (FER) alimenté par le produit de la fiscalité pétrolière. Les ressources du FER ont cru de près de 53%, passant de 3,762 milliards de FCFA en 2002/2003 à 5,745 milliards FCFA à 2003/2004. En 2004, la Direction de l'Entretien Routier a entretenu 2300 km, soit 88,4 % de l'objectif de 2600 km par an. Ces progrès sont dus à l'utilisation des fonds IPTE et à une meilleure mobilisation des entreprises.

59. L'un des objectifs du programme national des transports est l'amélioration du système de transport dans les zones rurales. Dans ce domaine, les résultats obtenus sont jusqu'à présent limités. Pour relancer cette activité, le gouvernement a créé la Direction des Routes et Pistes Rurales (DRPR) qui doit prendre en charge la mise en œuvre de la composante « Transport rural » du Projet d'Appui au Programme National des Transports- PAPROPNAT financé par la Banque Mondiale. A la suite de son désengagement de la Cotontchad, le gouvernement vient d'élaborer un plan d'investissement quinquennal (2006- 2010) pour les routes et pistes rurales d'un montant de 4 milliards de francs CFA/an. Ce plan permettrait de réhabiliter 3 000 à 4 000 km de routes rurales sur financement national (revenus pétroliers). En outre, certains grands projets comprennent un volet « routes et pistes rurales ». Citons notamment le projet de construction de 100 km de pistes rurales dans la zone de concentration retenue pour le 6ème FED (financement UE), le projet de réhabilitation de pistes rurales dans l'ancienne région de Biltine (financement Coopération suisse) et le projet de réhabilitation et d'entretien des pistes rurales de l'ancienne région du Mayo-Kebbi (financement Coopération allemande/KFW).

### **Postes et télécommunications**

60. Une stratégie des postes et télécommunications est en cours de finalisation. Le but est d'améliorer la couverture des zones urbaines et rurales, notamment par le développement de la téléphonie mobile. La société SOTEL TCHAD exploite un réseau téléphonique comprenant des infrastructures et liaisons interurbaines de transmission reliant seize (16) villes du pays. En 2004, le nombre total d'abonnés était de l'ordre de 13000. Le marché de la téléphonie cellulaire a connu un développement rapide. En 2004, le nombre d'abonnés était d'environ 120 0000.
61. L'expansion de la téléphonie mobile a considérablement amélioré le taux d'accès au téléphone (15% en 2004). Ce taux va certainement progresser avec l'arrivée sur le marché tchadien d'un deuxième opérateur. Le projet de téléphonie rurale a réussi à installer des antennes VSAT dans 15 villes secondaires sur les 25 initialement retenues, soit un taux de réalisation de 63%. Trois autres installations prévues pour 2005 porteront le taux de réalisation à 75%. Le taux de pénétration de l'Internet est seulement de 0,3 pour mille. Le Ministère des Postes et des Nouvelles Technologies de la Communication (MPNTC) est en train d'élaborer une Stratégie Nationale de la Technologie de l'Information et de la Télécommunication.

### **Energie**

62. La lettre de politique et stratégie pour le sous-secteur électricité (2002-2006) a pour objectif principal de satisfaire à un moindre coût les besoins en énergie de l'ensemble de la population et d'élargir l'accès à l'énergie au profit de la production agricole et industrielle. Elle vise également à promouvoir des sources alternatives d'énergie (énergie solaire et éolienne) en vue de limiter l'impact de la coupe de bois de chauffe sur la régénération des ressources forestières. Les combustibles ligneux (bois et charbon) représentent encore 90% de la consommation d'énergie, contre seulement 10% pour les énergies conventionnelles (produits pétroliers et l'électricité). De 2001 à 2005, la consommation énergétique annuelle est passée de 240 à 292 kep/habitant.

63. Depuis plusieurs années, le secteur de l'énergie connaît une crise qui pénalise lourdement l'économie nationale. En 2004, le Gouvernement a décidé de désengager l'Etat de la gestion de l'énergie électrique, de réhabiliter et augmenter les capacités de production de la STEE, de réhabiliter et d'étendre les infrastructures existantes de distribution et de gérer rationnellement le carburant et l'électrification des centres secondaires. En fait les mesures suivantes seront nécessaires pour atteindre l'objectif d'une réduction du coût du KWh et étendre l'accès à l'électricité au profit d'une grande partie de la population : la construction d'une nouvelle centrale à Farcha , la relance de la négociation d'interconnexions électriques Tchad –Cameroun, la réalisation effective du projet d'exploitation du champ pétrolier de Sédigui, la construction de la mini raffinerie de Farcha, l'étude de la possibilité d'utiliser le brut de Doba ou de Sédigui ou le gasoil sorti de la colonne de distillation (topping unit).Le Gouvernement a également entrepris de préparer une stratégie nationale de l'énergie et un plan d'électrification rurale.
64. Les Agences du Système des Nations Unies et les banques multilatérales (BM, BAD, BID, BADEA etc.) appliquent des programmes de renforcement des capacités de l'offre au Tchad dans cinq domaines spécifiques : développement agricole et rural et sécurité alimentaire qui contribue beaucoup à la croissance et l'emploi, développement des petites et moyennes entreprises (PME), développement des travaux publics et des transports, développement des industries manufacturières et extractives et développement du secteur énergétique.

### **Développement des entreprises**

65. Bien que plusieurs pays de la CEMAC aient déjà intégré leur législation d'investissement dans les directives régionales de la CEMAC, le Code 2 des investissements du Tchad, édition 1987, reste en vigueur et accorde des exonérations fiscales temporaires qui affectent négativement les recettes de l'Etat. Une nouvelle Charte des investissements est en cours d'élaboration sur la base de la charte régionale de la CEMAC aux fins de remplacer ledit code de 1987. Le gouvernement voudrait attirer les investisseurs internationaux et le président Deby a annoncé l'adoption imminente des mesures incitatives (exonérations fiscales et réduction des droits de douane sur l'importation des intrants) lors d'une conférence sur l'investissement organisée à Paris en 2003. Bien que compatible avec l'esprit du Code des Investissements, le contexte juridique de mise en œuvre de telles mesures semblent truffées de beaucoup d'incertitudes. La mission a été informée de ce que le Ministère des Finances rejette constamment toute demande pour de telles concessions.
66. Dans le domaine de la promotion du secteur privé l'assistance technique est nécessaire dans le but de (i) améliorer la transparence à travers la publication de toutes les lois et règlements ; ii) moderniser et adapter toutes les lois et règlements intérieurs par rapport aux grands engagements du pays, surtout dans le cadre de l'OMC et de l'OHADA ; iii) améliorer la coordination régionale sur des questions transfrontalières telles le transit et la gestion des ressources naturelles; vi) renforcer les capacités organisationnelles du secteur privé en ce qui concerne la gestion des affaires (mise sur pied des structures de microcrédit, organisation de la fourniture des biens locaux d'utilité publique, la formalisation des relations contractuelles, etc.) et la politique de dialogue.

---

<sup>2</sup> Décret N°+ 025/PA/87 du 8 décembre 1987 relatif au Code des Investissements de la République du Tchad et Décret N° 446/PR/MCI/87 du 8 décembre 1987 relatif à la procédure d'attribution des avantages dans le cadre du Code des Investissements.

## **Engagement 5. Renforcer le rôle du commerce dans le développement**

67. En dépit de nombreux obstacles à son commerce extérieur dus notamment à l'enclavement, le Tchad s'est attaché à tirer parti des concessions relatives à l'accès aux marchés et à négocier des conditions plus avantageuses dans les négociations commerciales multilatérales successives. Il a bénéficié dans ce cadre de l'appui des six institutions partenaires du cadre intégré (PNUD, CNUCED, OMC, Centre du commerce international (CCI), FMI et Banque mondiale) pour renforcer ses capacités en matière de commerce. La Commission Économique Africaine (CEA) a facilité les initiatives d'intégration régionale. Le Marché commun de l'Afrique Centrale (CEMAC), contribue à promouvoir l'intégration régionale et les zones de libre-échange. Le programme de Doha pour le développement, en novembre 2001, a lié les mesures commerciales aux objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à l'élimination de la pauvreté. Afin d'améliorer les perspectives du pays pour une intégration accrue dans le commerce mondial et d'intégrer les questions commerciales dans la stratégie de développement national du pays, et notamment la stratégie de réduction de la pauvreté, une étude diagnostique sur l'intégration commerciale (EDIC) a été menée et validée en juin 2005.
68. Mais au-delà de la grande complexité des législations commerciales internationales, les opérateurs économiques tchadiens doivent surmonter ou contourner les restrictions bureaucratiques et les contrôles administratifs imposés par leur propre Gouvernement. L'EDIC a identifié trois niveaux de barrières au développement du commerce : les barrières à l'intérieur des frontières (production sous optimale dans les secteurs stratégiques, faiblesse des infrastructures de base et des services publics, mauvais climat d'investissement et importantes contraintes de gouvernance), les barrières au-delà des frontières (distorsions liées aux subventions accordées aux produits des pays développés sur les marchés mondiaux, barrières d'accès aux marchés mondiaux, corridors internationaux de transit) et les barrières aux frontières (inefficacité de l'administration douanière, droits de porte élevé, instabilité macro-économique, l'instabilité institutionnelle et la mauvaise gouvernance). Tous ces goulots d'étranglement doivent être levés pour améliorer les perspectives du pays pour une intégration accrue au commerce mondial.

## **Engagement 6. Réduire la vulnérabilité et protéger l'environnement**

69. Pour faire face à la contrainte structurelle cette situation, le Gouvernement, avec l'appui de ses partenaires de développement, a retenu dans sa stratégie nationale de réduction de la pauvreté, la restauration et la sauvegarde des écosystèmes, comme axe d'intervention prioritaire. Le Programme national de lutte contre la désertification (PANLCD 1999), le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE), le SDEA préparé avec l'appui du PNUD et adopté en 2002, le Projet de sécurisation des systèmes pastoraux (PSSP) financé par la France, le Projet de gestion des ressources naturelles (PGRN) financé par la BAD et le projet CURESS (Conservation et utilisation rationnelles des écosystèmes soudano-sahéliens), appuyé par l'Union européenne depuis 1989, s'inscrivent dans ce cadre et visent à protéger l'environnement et réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles par la mise en valeur et la gestion durable des ressources, ainsi que la restauration et la conservation des potentiels productifs et de la biodiversité.

## **Engagement 7. Mobiliser des ressources financières**

### **Mobilisation des ressources internes**

70. La limitation des ressources constitue donc l'un des principaux obstacles rencontrés dans la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles. La réforme de l'administration publique a été

engagée en 2002, mais cette réforme tarde à produire ses résultats. La série de diagnostics sur la gestion des finances publiques entreprise ces cinq dernières années, pour identifier les forces et les faiblesses du dispositif existant de gestion des ressources publiques, procéder à une analyse des risques financiers inhérents et proposer des recommandations pratiques pour une gestion rationnelle et efficace des ressources publiques constitue une initiative de bonne gouvernance.

71. Malgré la forte augmentation de la rente pétrolière au cours de la période sous revue, la situation des finances publiques, nécessite encore des recours au financement extérieur dans le contexte d'une forte tension de trésorerie. Il importe donc que l'État augmente la pression fiscale hors pétrole qui est en moyenne de 7,8% du PIB, contre 18 à 20% pour les pays de la zone et améliore la qualité de la gestion budgétaire. Le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires de développement (Banque mondiale, FMI, BAD, Communauté Européenne, PNUD, France, Allemagne) s'est engagé à améliorer la collecte des recettes publiques et à redynamiser le secteur financier de manière à promouvoir l'épargne et l'investissement.

### **Dettes extérieures**

72. Le Tchad poursuit une politique de dette extérieure prudente, contractant des prêts principalement aux conditions très privilégiées. Le Tchad est également devenu éligible en mi-2001, à l'allègement de la dette dans le cadre de l'initiative renforcée PPTE. Le service de la dette extérieure (après opération globale d'emprunt) en fin 2004 était estimé à 780 milliards de FCFA, supérieur à 732 milliards de F CFA en 2000. Calculé par rapport au PIB, l'encours de la dette a baissé de 75% en 2000 à 34% en 2004. Le ratio du service de la dette, sur une base programmée et tenant compte des ressources de l'initiative PPTE, a également suivi une tendance semblable, chutant considérablement de 13,6% à 1,8% des exportations des biens et services au cours de la même période. Par ailleurs, les indicateurs de la dette devront s'améliorer considérablement, libérant des ressources en vue de la réduction de la pauvreté. Le rapport dette-PIB devra se stabiliser à environ 38% d'ici fin 2008, et le rapport du service de la dette (sur une base programmée et tenant compte des ressources PPTE) chutera à environ 1,5%, avec l'expansion rapide des exportations pétrolières).

### **Aide et son efficacité, IDE**

73. La part de l'aide publique au développement (APD) reçue par le Tchad en 2003, était de 246,9 millions de dollars (9,5% du PIB), soit 28,8 dollars par habitant. En 1990, cette part totalisait 18% du PIB. Au cours de la même période, les entrées nettes d'investissements directs étrangers qui représentaient 0,5% du PIB en 1990, sont passées à 32,1% du PIB en 2003 (environ 423 milliards FCFA), du fait des investissements du projet d'exploitation du pétrole. On prévoit qu'en 2008, les IDE net plafonneront à 37 milliards de FCFA, c'est à dire moins de la moitié de leur niveau en 2000 (82 milliards de FCFA). Le service de la dette est passé de 0,7% du PIB en 1990, à 1,8% en 2003. Il représentait 3,8% des exportations de biens et services en 1990, contre 5,4% en 2003.
74. De 2001 à 2005, les aides aux projets au Tchad ont représenté en moyenne 139,4 milliards de FCFA/an, soit potentiellement, des rentrées de ressources de 1.394 milliards de FCFA pour la décennie, comparés au coût global du programme d'action du Tchad 2001-2010 qui est estimé à quelque 2.668,7 milliards de FCFA et au niveau des apports totaux de ressources financières et d'APD de toute provenance dont le Tchad a bénéficié au cours de la décennie passée (1990-2000) : 1.750 milliards de FCFA.
75. L'évolution de la situation économique et politique nationale a constitué une entrave à l'attraction de grands apports de IDE dans l'économie non pétrolière. L'augmentation de l'investissement

privé non pétrolier nécessitera une amélioration générale des conditions économiques, une confiance accrue au gouvernement, un régime commercial libéralisé, l'amélioration de la compétitivité extérieure ainsi qu'un certain allègement des contraintes infrastructurelles. Il sera également important de renforcer les réformes du secteur financier pour augmenter l'intermédiation du crédit. L'amélioration des apports de IDE dans l'économie non pétrolière permettra de renforcer la croissance et la création d'emplois dans ces secteurs.

### **Partie III : Recommandations**

76. La mise en œuvre du programme d'action souffre du fait qu'il ne constitue pas un cadre de référence en matière de stratégies ou politiques de développement comme le sont la SNRP, la SNBG, les OMD. Plus, il est apparu que la multiplicité des processus et initiatives (OMD, DSRP, IPPTE, DHD, Plan d'actions de Bruxelles, NEPAD,...) pose un sérieux problème de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation aux différentes administrations du pays disposant de faibles capacités humaines et institutionnelles. L'approche expérimentée par le gouvernement et appuyée par le PNUD en collaboration avec les autres partenaires (bilatéraux et multilatéraux) au développement consiste à renforcer des mécanismes intégrés de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de certaines de ces initiatives. Un Observatoire de la pauvreté a été mis en place avec l'appui du PNUD avec pour rôle de suivre l'impact de toutes ces initiatives sur la pauvreté à travers des indicateurs basés sur les OMD et des résultats obtenus de la mise en œuvre des programmes liés notamment au DSRP et à l'IPPTE. Des rapports de suivi sont et seront régulièrement produits sur les OMD, le DSRP et le DHD (rapport national sur le développement humain, rapport sur la mise en œuvre de la SNRP, rapport sur la mise en œuvre des OMD, etc.).
77. Il convient donc d'inscrire dans le cadre de cet observatoire la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Programme d'action pour le mettre en cohérence avec les cadres plus globalisants que sont la DSRP ou les OMD. La création d'un sous-comité Programme d'action de Bruxelles au sein de l'Observatoire facilitera la mise en place d'un processus participatif d'évaluation et de suivi du programme. Par ailleurs, dans le cadre du suivi du programme d'action des PMA pour la région Afrique centrale, il serait souhaitable d'impliquer au niveau sous régional, les institutions comme la CEEAC, la CEMAC et la BEAC pour une plus grande coordination/harmonisation des interventions, surtout en matière commerciale, fiscale et douanière.